

# Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 27 Novembre 2019 à 18h A la salle polyvalente de Peumerit

*LE MERCREDI VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de PEUMERIT, sur convocation de Pierre PLOUZENNEC, Président.*

**Etaient présent.e.s:** BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CHATALIC Ronan, COUROT Christine, COZIC Noël, DROVAL Sylviane, GLOANEC Pierre, HUET Elisabeth, JOLIVET Christian, KERLOCH Josiane, LANNOU Annie, LE BERRE Albert, LE BERRE Pierre, LE BLEIS Jean-François, LE GALL Thierry, LE GUELLEC Yves, LE SCAON Véronique, OLIVIER Martine, PETON Gabrielle, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUZENNEC Pierre, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, SANDRIN Philippe, YANNIC Jean-Bernard.

**Etaient représenté.e.s:** BOLZER Claude (pouvoir à CARADEC Jean-Louis), CANEVET Michel (pouvoir à COUROT Christine), CONAN Solène (pouvoir à COZIC Noël), DRAOULEC Pierre (pouvoir à OLIVIER Martine).

**Etaient absent.e.s** : CALVEZ Jean-Luc, CROCQ Jean-Luc, DANIEL Huguette, GAUTIER Anne.

*Secrétaire de séance : Jean-Louis CARADEC*

*Membres en exercice : 34*

*Présents/représentés : 30*

*Date de convocation et de transmission : 21 novembre 2019.*

*Votants : 30 Exprimés : 30*

\*\*\*\*\*

## **Objet 1 : DOB déchets 2020**

**Sur présentation du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire prend acte du rapport et du débat intervenu.

\*\*\*\*\*

## **Objet 2 : DOB eau potable 2020**

**Sur présentation du Vice-Président, Michel BUREL**, le Conseil Communautaire prend acte du rapport et du débat intervenu.

\*\*\*\*\*

## **Objet 3-1 : DOB assainissement collectif 2020**

**Sur présentation de Thierry LE GALL, Vice-président**, le Conseil Communautaire prend acte du rapport et du débat intervenu.

\*\*\*\*\*

### **Objet 3-2 : DOB assainissement non collectif 2020**

Sur présentation de **Thierry LE GALL, Vice-président**, le Conseil Communautaire prend acte du rapport et du débat intervenu.

\*\*\*\*\*

### **Objet 4-1 : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Voirie**

Sur proposition de **Philippe RONARC'H, Vice-Président**, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir la définition suivante de l'intérêt communautaire :

La voirie d'intérêt communautaire est constituée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- En fonction d'un périmètre dit de « non-transfert », propre à chaque Commune et adopté par délibération de la Communauté de Communes :
  - *A l'extérieur de ce périmètre* : de l'ensemble des voies communales existantes ou à venir
  - *A l'intérieur de ce périmètre* : de l'ensemble des voies communales spécifiquement classées d'intérêt communautaire dans le tableau de classement adopté par le Conseil Communautaire
- Des parkings déclarés d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire.
- Des voies de zones communautaires d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

L'intérêt communautaire porte sur la chaussée et les dépendances de voirie, à l'exclusion :

- De l'éclairage public, de la propreté et du nettoyage
  - Des aménagements d'embellissement non nécessaires à la circulation publique et à la sécurité de la circulation.
- adopte les « périmètres de non-transfert » propres à chaque commune, tel qu'annexé à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### **Objet 4-2 : Convention de gestion définissant les conditions d'un exercice mutualisé de la compétence voirie**

Sur proposition de **Philippe RONARC'H, Vice-Président**, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, autorise le Président à signer la convention.

\*\*\*\*\*

### **Objet 4-3 : Adoption des propositions de la CLECT concernant la méthode d'évaluation de la voirie**

Sur proposition de **Noël COZIC, 1<sup>er</sup> Vice-président**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré, suit les préconisations du rapport de la CLECT :

- Sur les principes d'évaluations de la charge transférée
- Sur les montants retenus

- Sur le financement - pour les communes - de la charge transférée voirie (et pour la totalité des transferts) par une attribution de compensation imputée à 50% en fonctionnement et 50% en investissement.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-1-1 : Finances et administration générale – décision modificative budgétaire – Budget Administration Générale**

**Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Président,** le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, la DM n°3-2019 du budget Administration Générale.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-1-2 : Finances et administration générale – décision modificative budgétaire – Budget Activités Economiques**

**Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Président,** le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, la DM n°2-2019 du budget Activités Economiques.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-1-3 : Finances et administration générale – décision modificative budgétaire – Budget ZAE de Pencluziou**

**Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Président,** le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, la DM n°1-2019 du budget ZAE de Pencluziou.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-1-4 : Finances et administration générale – décision modificative budgétaire – Budget Assainissement non collectif**

**Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Président,** le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, la DM n°1-2019 du budget Assainissement non collectif.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-1-5 : Finances et administration générale – décision modificative budgétaire – Budget Eau potable**

**Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Président,** le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, la DM n°2-2019 du budget Eau potable.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-1-6 : Finances et administration générale – décision modificative budgétaire – Budget Equipements communautaires**

**Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Président,** le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, la DM n°2-2019 du budget Equipements communautaires.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-2-1 : Fonds de concours prévisionnel – Salle multifonctions à dominante sportive de Plogastel Saint Germain**

**Sur proposition de Noël COZIC, Vice-Président,** le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le principe d'un fonds de concours prévisionnel de 1 035 468.24 € sur l'équipement communautaire de Plogastel Saint Germain afin de pouvoir émettre un titre à l'égard de la Commune pour une somme à hauteur de 80 % de ce montant.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-2-2 : Emprunt après fonds de concours prévisionnel – Salle multifonctions à dominante sportive de Plogastel Saint Germain**

**Sur proposition de Noël COZIC, Vice-Président,** afin de permettre d'assurer l'équilibre budgétaire sur les Equipements Communautaires, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à consulter les organismes bancaires afin de concrétiser un emprunt pour assurer le financement du reste à charge après fonds de concours concernant la salle multifonctions à dominante sportive de Plogastel Saint Germain.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-3-1 : Fonds de concours sur opérations d'extension de réseau d'assainissement – Extension de réseau à Pen Ar Prat à Plonéour-Lanvern**

**Sur proposition de Noël COZIC, Vice-Président,** le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le montant de 2 520.96 € à verser par la Commune de PLONEOUR-LANVERN au titre d'un fonds de concours sur l'opération de travaux citée en objet. Ce fonds de concours fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes à l'égard de la Commune.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-3-2 : Fonds de concours sur opérations d'extension de réseau d'assainissement – Extension de réseau Rue des Mésanges à Plozévet**

**Sur proposition de Noël COZIC, Vice-Président,** le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le montant de 7 467.47 € de fonds de concours à verser par la Commune de PLOZEVET au titre d'un fonds de concours sur l'opération de travaux citée en objet. Ce fonds de concours fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes à l'égard de la Commune.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-4-1 : Finances et administration générale/ Tarifs Assainissement Collectif 2020**

**Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-Président,** le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la revalorisation des tarifs pour l'année 2020, en l'indexant sur l'indice des prix à la consommation (+0,8%).

\*\*\*\*\*

**Objet 5-4-2 : Finances et administration générale/Tarifs Assainissement Non Collectif 2020**

**Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-Président,** le Conseil communautaire, à l'unanimité, reconduit les tarifs appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-5 : Finances et administration générale/Valorisation des frais de siège 2019**

**Sur proposition de Noël COZIC, 1<sup>ER</sup> Vice-président**, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à procéder au mandatement et émission des titres de recettes nécessaires à l'imputation des frais de siège et remboursements de salaires, pour l'année 2019, sur les budgets concernés, pour les montants sus mentionnés.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-6 : Finances et administration générale/Extinction de dettes sur le budget « Déchets »**

**Sur proposition de Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'extinction de ces dettes,
- dit que cette somme sera mandatée sur le budget DECHETS à l'article 6542 « créances éteintes ».

\*\*\*\*\*

**Objet 6-1 : Jeunesse – Convention avec l'ULAMIR du Goyen : avenant de durée**

**Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec une abstention et un vote contre, autorise le Président à signer l'avenant de durée ainsi que l'avenant financier à intervenir qui précisera le montant de la subvention à verser en 2020 au prorata de la durée du partenariat avec l'association.

\*\*\*\*\*

**Objet 6-2 : Jeunesse – Structure Information Jeunesse**

**Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention de partenariat, ainsi que l'annexe financière précisant le montant de la participation du Haut Pays Bigouden.

\*\*\*\*\*

**Objet 7-1 : Activités Economiques – Aménagement de la ZAE à Plozévet : échange de terrain avec l'entreprise Capitaine COOK**

**Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-Président**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les actes à intervenir.

\*\*\*\*\*

**Objet 8 : Assainissement collectif – Convention avec le Domaine de Bel-Air à Landudec : notification de la fin de l'avenant n°1**

**Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-Président**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant à intervenir.

\*\*\*\*\*

**Objet 9-1 : Eau potable – Projet de territoire pour l'eau de l'Ouest Cornouaille**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, dans la continuité de la présentation faite au printemps en bureau communautaire :

- Autorise le Président à signer le Projet de Territoire pour l'eau de l'Ouest-Cornouaille 2020-2025 et le contrat territorial 2020-2022 ;
- Acte l'accompagnement agro-environnemental des jeunes agriculteurs (JA) et le développement des filières agricoles vertueuses pour l'environnement.

\*\*\*\*\*

**Objet 9-2 : Eau potable – Proposition de martelage des bois sur Saint-Ronan**

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et que le Président, ou son représentant, assiste au martelage de la parcelle de Saint-Ronan.

\*\*\*\*\*

**Objet 10-1 : Commande publique – Marchés publics conclus en procédure adaptée depuis le dernier conseil communautaire**

Sur information du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire prend acte de la liste des Marchés à Procédure Adaptée conclus depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire.

\*\*\*\*\*

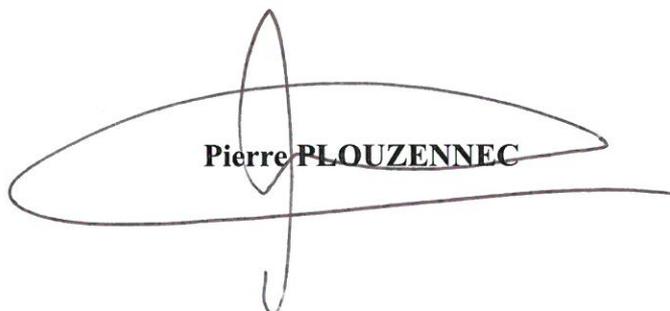
**Objet 11-1 : Compte-rendu des délibérations du bureau communautaire**

Sur information de Pierre LE BERRE, Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau Communautaire depuis le dernier Conseil Communautaire.

\*\*\*\*\*

**Fait et Affiché à Pouldreuzic, le 5 décembre 2019**

**Le Président,**

  
Pierre PLOUZENNEC